

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION DES JEUX DE BOULES DE VINCENNES

DÉCISION N° DM-CCAS-23-002 EN DATE DU 16 MARS 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de Monsieur Arnaud Bourgeois, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame-Blanche 75012 Paris, de mettre à disposition le Pavillon Armand pour l'organisation d'animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion annuelle de 180 € TTC (cent quatre-vingts euros) pour l'année 2023:

DÉCIDE

DE SIGNER une convention, de Monsieur Arnaud Bourgeois, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame Blanche 75012 Paris, de mise à disposition du Pavillon Armand pour l'organisation d'animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion annuelle de 180 € TTC (cent quatre-vingts euros) pour l'année 2023 ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :

094-269400479-20230316-Imc1H10460H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/03/2023

Date de Publication: 17/03/2023